

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

N°04/2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 026-252602008-20250401-042025D-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h30.

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Montjoyer-Réauville (SIVOS), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Montjoyer, sous la présidence de Mr GUY Bernard, Président.

Présents : La majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr PERRIN Norbert a donné procuration à Mme ALLEGRE Monique ; Mr ANTHOUARD Lionel a donné procuration à Mr GUY Marc.

Absents : Mr THIRIAUD Vincent ; Mme REY Séverine ; Mme ROQUES Gabrielle.

Date de convocation : 17/03/2025.

Mme ALLEGRE Monique a élu secrétaire de séance.

Objet : Participation frais de fonctionnement-exercice 2025.

Mr le Président explique qu'il est nécessaire de prévoir le versement concernant la participation des frais de fonctionnement pour l'exercice 2025 qui s'élève à 15 537.00 €.

Un premier acompte de 4 221.13 € a déjà été demandé aux deux communes, soit :

- 2 110.57 € pour la commune de Montjoyer et 2 110.56 € pour la commune de Réauville au cours du 1^{er} semestre 2025.

Un deuxième acompte de 9 835.87 € sera demandé aux deux communes, soit :

- 4 917.93 € pour la commune de Montjoyer et 4 917.94 € pour la commune de Réauville au cours du 1^{er} semestre 2025.

Un troisième acompte de 1 480.00 € sera demandé aux deux communes, soit :

740.00 € pour chacune des communes au cours du 2^{ème} semestre 2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les conditions ci-dessus, pour les versements d'acomptes concernant la participation aux frais de fonctionnement pour l'exercice 2025.

| Résultat du vote | |
|------------------|---|
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Pour | 7 |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Bernard GUY.


SIVOS MONTJOYER-RÉAUVILLE
26230 MONTJOYER